



Surveillant de Nuit

« Travailleur

social, un

métier

relationnel »

Quoi ?

Le surveillant de nuit veille, au départ des équipes de soin ou d'accompagnement, à la quiétude des lieux, gère l'accueil d'éventuels arrivants.

Il assure la transmission des informations nocturnes à l'équipe de relève du matin.

Il garantit la sécurité des biens et des personnes, doit pouvoir gérer les situations d'urgence et de crise, garantir les meilleures conditions de repos et assurer un relais entre les équipes de jour et de nuit.

Pour qui ?

Personnes en grande exclusion sociale, patients, résidents d'établissements spécialisés.

Dans quel cadre ?

Etablissements proposant un hébergement, dans les secteurs médico-social ou socio-éducatif, CHRS, maisons d'accueil, instituts médico-éducatif...

Avec quelles compétences ?

- Savoir faire preuve de réactivité face à des situations de conflit ou d'urgence.
- Bonne condition physique

Notre avenir,
celui des autres

epss

SURVEILLANT DE NUIT

ATTESTATION DE LA CPNE

FORMATION :

SITUATION D'EMPLOI / CONGÉ INDIVIDUEL
DE FORMATION / DEMANDEUR D'EMPLOI
/ FINANCEMENT PERSONNEL.

DURÉE DE LA FORMATION :

175 HEURES

Contenu de la formation :

Les avenants N°284 et 285 du 8 juillet 2003, à la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, formalisent les fonctions de « surveillant(e) de nuit qualifié ». Ils établissent en outre l'obligation de suivre une formation d'une durée minimale de 175 heures, reconnue par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi pour valider cette qualification.

Le cursus s'organise autour de modules communs, théoriques et opérationnels à la formation Maître de Maison, et de modules spécifiques à chacune des fonctions. Il fait l'objet d'une procédure d'évaluation conduisant à une reconnaissance au travers d'une attestation délivrée par la CPNE.

Module commun : 16 jours

- Le cadre institutionnel de la fonction
- Le travail en équipe pluri-professionnelle
- Les problématiques des publics et des personnes
- Communiquer/Informer
- Travailler en équipe
- Gérer des conflits
- Appliquer les procédures et normes en usage
- Gérer des situations d'urgence et de crise à caractère comportemental

Module spécifique : 8 jours

- Gérer des situations d'urgence et de crise à caractère médical et psychologique
- Appliquer les procédures de surveillance et de contrôle
- Assurer les premiers secours

Allègements de formation :

Validations et allègements prévus par la réglementation, et soumis à la Commission Allègement de l'epss cergy.

Evaluation :

L'évaluation fait l'objet d'une procédure définie par la CPNE : rédaction d'un écrit et présentation d'un oral devant un jury.
Cette procédure conduit à la validation de l'avis du jury par la CPNE, qui délivre elle-même l'attestation de fin de formation.

Conditions d'entrée en formation :

Pas d'épreuve d'admission.

Contacts :

Admissions epss : 01 30 75 62 96

Bilans et Accompagnements VAE : 01 42 79 50 20

epss CERGY : 13 BOULEVARD DE L'HAUTIL - 95 092 CERGY PONTOISE CEDEX
TÉL. : 01 30 75 62 96 - FAX : 01 30 75 62 87

epss PARIS : 139 BOULEVARD DU MONPARNASSE - 75 006 PARIS
TÉL. : 01 42 79 50 20 - FAX : 01 43 22 16 07

epss@epss-edu.com

**Notre avenir,
celui des autres**
l'école pratique de service social

